



Annexe 4 : Composition du Comité de Pilotage

Le précédent Comité de pilotage du Contrat Territorial n°1 de la Bourbince était présidé le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince. Il est proposé de reconduire son fonctionnement. Ce Comité de pilotage se rassemble, au moins une fois par an.

Il a pour rôle de :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- Valider la stratégie d'actions,
- Valider le contenu du contrat,
- Valider les éventuels avenants,
- Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- Examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.

Il est composé de plusieurs membres répartis de la manière suivante :

Collectivités territoriales	Maitres d'ouvrage	Financeurs	Service de l'état	Usagers
4 EPCI membres	SMi2B	AELB	DDT	FDAAPPMA
Département	CUCM	Région BFC	ARS	CA
	CENBFC	DDT (FEADER)	DREAL	FDC
	SHNA		OFB	LPO
	VNF			SHNC
	CPIE			

Les 4 précédentes commissions thématiques ont donné satisfaction et restent donc d'actualité pour ce contrat territorial :

Commission : Changement climatique	Etude diagnostic des usages de l'eau Concertation sur la stratégie d'actions
Commission : Agricole	Concertation sur le programme d'actions
Commission : Milieux Aquatiques	Concertation avec les associations de pêches, les usagers de l'eau (propriétaires de moulins) Concertation sur les zones humides
Commission : Sensibilisation Changement climatique	Etablir un schéma de communication et de sensibilisation Sensibilisation changement climatique